Saint-Sym'info

INFORMATIONS MUNICIPALES

N°125 • JANVIER 2026

RISQUES COMMUNAUX :
PRÉVENIR, PROTÉGER

saintsymphoriendozon.fr

TUTO • AU FIL DE L'O • RÉTRO • O CŒUR DE • TRAVO • INFO • LIBRE EXPRESSION • MÉMO

TUTO

Location de salle

PLUSIEURS SALLES MUNICIPALES SONT OUVERTES À LA RÉSERVATION.

LES **LIEUX**

Orangerie - Parc Municipal

• Salle Paul Cézanne ou Frédéric Mistral : 19 personnes maximum
• Salle Causette : 85 personnes
• Salle Claude Debussy : 100 personnes

Domaine Dupoizat - 10 rue de la Barbandière

• Salle d'exposition (1er étage du centre patrimonial La Villa Louvier) : 19 personnes
• Salon du Jardin d'hiver (rez-de-chaussée du bâtiment Jardin d'hiver) : 60 personnes

Espace Louise Labé - 13 avenue Robert Schumann

• Salle des fêtes : 400 personnes assises ou 500 debout
• Auditorium : 239 personnes assises

La salle des fêtes de l'espace Louise Labé peut être scindée en deux.

LE **PUBLIC**

Les salles peuvent être louées aux associations, particuliers, commerces, entreprises, professionnels, copropriétés, artistes, selon les conditions définies dans leur règlement intérieur.

LES **TARIFS**

À titre d'exemple, la location d'une salle par un habitant pour une réception familiale s'élèvera à :

• 1 350 € pour la salle des fêtes de l'espace Louise Labé, gardiennage compris ;
• 200 ou 250 € (selon les horaires) pour le Jardin d'hiver du domaine Dupoizat ;
• 120 € pour la salle Paul Cézanne (Orangerie) ;
• entre 100 et 300 € pour la salle Claude Debussy (Orangerie) ;
• entre 60 et 120 € pour la salle Causette (Orangerie).

Des cautions (entre 150 et 2 000 € chacune) sont demandées pour le nettoyage, la collecte sélective, les rideaux occultants ou le matériel son et lumière, selon les lieux.

> Règlements intérieurs, contrat de location et grille tarifaire : www.saintsymphoriendozon.fr

Publication mensuelle de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon (sauf en août)

Directeur de la publication : **Pierre Ballesio**
Conception graphique : **Latitude Saint-Herblain**
Mise en page : **Catherine Ornon**
Photos : **ville de Saint-Symphorien-d'Ozon sauf mention**
Impression : **ICA**
Tirage : **2 700 exemplaires**
Distribution : **services techniques municipaux**

Restons informés

Hôtel de Ville
24 rue Centrale
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon
04 78 02 36 36

• www.saintsymphoriendozon.fr
• www.lavillalouvier.fr

• mairie@saintsymphoriendozon.fr

• Ville de Saint-Symphorien-d'Ozon
• Espace Louise Labé

Application « Saint-Sym' » :
• Info / Signalement / Notification
> *Pensez à sa mise à jour !*

Si vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres, signalez-vous !

AU FIL DE L'Ø

VOTRE SAPIN **RECYCLÉ**

Que faire de votre sapin naturel une fois les fêtes de Noël terminées ? Deux points de collecte pour recyclage sont mis à votre disposition par les services techniques jusqu'au 11 janvier : l'un au centre, rue Thomas Blanchet (face au U Express), l'autre aux Marais, sur le parking du stade de rugby.

Sont interdits : les pots, les décorations, la neige artificielle, les emballages.

Les sapins artificiels peuvent être déposés à la déchetterie ou rangés pour l'année prochaine !

COLLECTE DES DÉCHETS : **UN SEUL JOUR, LE MERCREDI !**

À partir du 1er janvier 2026, les déchets sont uniquement collectés en porte-à-porte les mercredis :

- **Les bacs gris** (ordures ménagères) : 1 mercredi sur 2 (semaines impaires).
- **Les bacs jaunes** (emballages à recycler, papier) : 1 mercredi sur 2 (semaines paires).

La collecte sera maintenue même en cas de jour férié.

Une double collecte a exceptionnellement lieu mercredi 7 janvier : bacs gris et jaune !

> Calendrier disponible en ligne et en mairie

ÉDITO

« Au nom du conseil municipal, je vous adresse mes vœux les plus sincères. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la solidarité, de l'engagement collectif et de la confiance. »

Ce numéro met en lumière le Plan Communal de Sauvegarde, outil essentiel pour organiser les actions à mener en cas d'événements majeurs menaçant la population. Il témoigne de notre volonté d'anticiper et de mieux protéger chacun d'entre vous.

Les projets se concrétisent, avec le lancement du marché public pour la maison médicale, étape essentielle pour l'offre de soins dans notre ville, et avec l'inauguration des nouveaux locaux de la police municipale, symbole fort du service public de proximité. Enfin, la plantation d'une vingtaine d'arbres dans la cour de l'école primaire des Marais illustre notre engagement en faveur d'un cadre de vie végétalisé, ombragé et donc plus agréable pour nos jeunes Symphorinois.

« À cette occasion, je tiens à remercier chaleureusement les élus et les agents communaux pour leur implication et leur dévouement tout au long de l'année 2025, sans qui ces projets ne pourraient aboutir. »

J'aurai le plaisir de vous retrouver lors de la cérémonie des vœux à la population, le 9 janvier 2026, à l'espace Louise Labé. Très belle année 2026 à toutes et à tous !

Pierre Ballesio
Maire de Saint-Symphorien-d'Ozon
Président de la Communauté de communes du pays de l'Ozon

Agenda

Vœux du Centre communal d'action sociale aux seniors
Samedi 3 janvier
14 h 00 - Orangerie

Vœux de la ville aux Symphorinois
Vendredi 9 janvier
19 h 00 - espace Louise Labé

Inscription Pass Vacances février
Mercredi 21 janvier
7 h 00 - en ligne via l'Espace Famille

Conseil municipal
Débat d'orientation budgétaire
Mardi 3 février
Séance publique à 19 h 00 en mairie

RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027 : TOP DÉPART !

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre démarrent le 15 janvier. Elles concernent :

- tout nouveau Symphorinois
- les enfants entrant en maternelle nés en 2023
- les futurs CP de l'école des Marais

Pour l'établissement du Parc, le passage de la maternelle à l'élémentaire est automatique.

> Dossier en ligne ou disponible à l'accueil de la mairie.

COMPÉTENCE URBANISME : STATU QUO

Les objectifs de logements sociaux non atteints ont donné lieu à la reprise de la compétence urbanisme par la préfecture pour les permis de construire collectifs et à une amende annuelle jusqu'en décembre 2026 minimum. La ville a déposé un recours contre cette décision au tribunal administratif de Lyon qui a rejeté la requête. La ville a donc fait appel. Une nouvelle audience est attendue courant 2026 devant la cour administrative d'appel.

Animateurs en herbe

La CCPO organise un stage de base Bafa du 14 au 21 février à l'école du Parc, ouvert aux jeunes dès 16 ans.

> Infos et inscription : emarchand@pays-ozon.com

C'est dans la poche !

Distribué avec le *Saint-Sym'info* du mois de décembre, l'agenda guide pratique 2026 de la ville est également disponible à l'accueil de la mairie, jusqu'à épuisement du stock. Il condense des informations locales : jeunesse, culture, vie associative, démarches en ligne…

état civil

• Naissances •

Jhade Alhabshi (10/06/2025)
Alexandre Isoard (02/09)
Lilou Viallon (05/09)
Raphaël Lacals Ploix (11/10)

• Mariages •

Pauline Briens et Matthieu Dreillard (27/09)
Saphia Tria et Christophe Manjot (27/09)
Charlotte Caparros et François Dodé (04/10)
Emmanuelle Carre et Gailor Defay (04/10)
Audrey Alaimo et Adrien Grech (11/10)
Marie Vaucher et Rémy Hachspil (28/11)

Pour faire connaître un parrainage civil, une naissance, un mariage, un pacs, un décès, un formulaire est à votre disposition à la mairie ou en ligne : www.saintsymphoriendozon.fr : Mes démarches.

RÉTRO

Seniors

En décembre, près de 500 colis festifs et gourmands ont été distribués par le Centre communal d'action sociale pour les Symphorinois septuagénaires et plus à l'occasion des fêtes.

Jeunesse

Préparation des cadeaux ornant le grand sapin de Noël du centre-ville par les enfants de l'Espace Jeunes !

Tradition

Le Père Noël à la rencontre des enfants, lors des festivités du 8 décembre. Une tradition symphorinoise qui perdure au fil des générations !

Culture

L'espace Louise Labé a accueilli l'ensemble des classes de maternelle et d'élémentaire autour du spectacle *L'Idole des petites houles*. Cinq représentations de La Toute Petite Compagnie se sont étendues les 13 et 14 novembre.

RISQUES COMMUNAUX : PRÉVENIR, PROTÉGER

Plan communal de sauvegarde : une organisation opérationnelle

PRÉSENTÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE, LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) EST UN DOCUMENT OPÉRATIONNEL QUI ORGANISE LES SITUATIONS DE CRISE EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR MENAÇANT LA POPULATION OU LES BIENS.

Ses objectifs

Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune en situation d'urgence, les rôles de chacun, les moyens disponibles et les procédures à suivre pour protéger la population. Il permet notamment :

- de préparer la commune à affronter des risques identifiés
- de coordonner l'action des élus, des services municipaux et des partenaires (pompiers, gendarmerie…)
- d'assurer une information rapide et efficace à la population par tous les moyens disponibles (sirènes, messages téléphoniques, réseaux sociaux, porte-à-porte…)
- de faciliter l'évacuation, la mise à l'abri et l'assistance aux habitants
- de permettre un retour à la normale plus rapide après l'événement.

Le PCS n'a pas vocation à créer de nouveaux moyens mais à organiser de manière optimale ceux déjà existants : les moyens propres de la commune, les ressources locales mobilisables : entreprises disposant d'équipements spécifiques, services intercommunaux, associations, bénévoles formés… Un annuaire opérationnel regroupe les coordonnées des personnes et structures à contacter en urgence.

La mise en place d'exercices de simulation permet de tester les procédures, d'identifier les points d'amélioration et de renforcer la réactivité des acteurs. Les retours d'expérience servent à enrichir la connaissance des risques, à optimiser l'information préventive et à améliorer l'efficacité du dispositif d'alerte.

Une journée de sensibilisation et de mise en situation a été organisée en juin dernier avec des pompiers du SDMIS et de Saint-Symphorien-d'Ozon, des élus et des agents municipaux : services techniques, police municipale, CCAS, secrétariat, communication…

Pourquoi le déclenche-t-on ?

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché par le maire, le préfet ou leur représentant.

Les événements pouvant donner lieu à son déclenchement s'étendent des catastrophes majeures touchant la population à des perturbations plus localisées :

- risque naturel : inondation, tremblement de terre, mouvement de terrain
- événement climatique extrême : vent, pluie, grêle, neige, verglas, grand froid, canicule, sécheresse
- risque technologique : transport de matières dangereuses (produits chimiques, hydrocarbures, gaz naturel), risque nucléaire, pollution atmosphérique, rupture de barrage, risque industriel
- risque sanitaire : radon, contamination des eaux, situation pandémique
- risque sociétal : attentat, acte malveillant
- accident courant mais impactant : incendie, accident de la route
- interruption de services essentiels : alimentation en eau potable, électricité, voirie

Le document est consultable sur www.saintsymphoriendozon.fr.

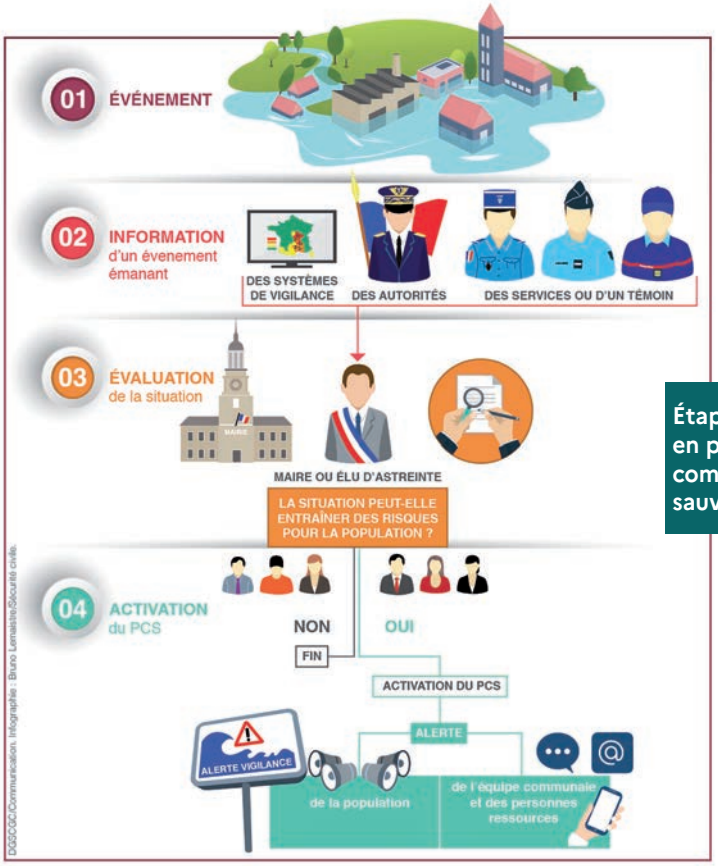

Étapes de la mise en place du plan communal de sauvegarde.

À chacun sa mission

> SECOURIR
Protéger
Soigner
Relever
Médicaliser
Évacuer d'urgence
= Services d'urgence

> SAUVEGARDER
Informer
Alerter
Mettre à l'abri
Interdire
Soutenir
Assister
= Commune et Intercommunalité

La prévention des risques, c'est aussi par exemple

ASSURANCES

La ville est assurée pour les dommages aux biens (bâtiments, matériel), sa flotte de véhicules, la responsabilité civile, la protection juridique, la protection fonctionnelle (agents, élus) et la protection sociale des agents. En 2024, le budget s'élevait à 29 000 €. La hausse nationale des tarifs des compagnies d'assurance s'est répercutée au niveau local avec un budget annuel de 47 000 €. Le montant varie également en fonction de la zone géographique, des risques locaux (inondations par exemple), du nombre d'habitants, des bâtiments et véhicules assurés, des effectifs, des déclarations enregistrées. 48 000 € sont inscrits au budget 2026.

CAMBRIOLAGE

- L'inscription à l'opération tranquillité vacances, menée par la police municipale ou la gendarmerie, assure une surveillance ponctuelle de son domicile lors d'une absence prolongée.
- Le dispositif de participation citoyenne permet à des riverains d'échanger avec la mairie et la gendarmerie.

CANICULE

L'inscription des personnes les plus fragiles au registre du Centre communal d'action sociale assure une mise en relation pour informer, conseiller, alerter.

CYBERATTAQUE

Une sécurisation renforcée du réseau informatique limite au maximum les répercussions sur les usagers : garderie, restauration scolaire, centre de loisirs, espace culturel...

MAISON MÉDICALE : LE MARCHÉ DE TRAVAUX EST LANCÉ !

Le marché public de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne maison des associations en maison médicale est ouvert jusqu'au 16 janvier. Douze lots seront à attribuer d'ici fin janvier à des entreprises correspondant à différents corps de métiers : gros œuvre, charpente, ravalement de façades, menuiseries, peinture, carrelage, sols souples, ascenseur, électricité, plomberie.

Parmi les travaux :

- Curage intérieur complet de la maison des associations et de la maison de la rue de la Forge
- Démolition de la partie centrale servant de garage, pour construire une extension qui accueillera l'entrée de l'équipement
- Remplacement complet de la charpente et de la couverture tuile du bâtiment de la rue de la Forge
- Révision de la toiture de la maison des associations
- Ravalement complet des façades de la maison de la Forge et ravalement des façades de la maison des associations

Le périmètre des travaux est clôturé de part et d'autre de l'ancienne maison des associations.

- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures
- Démolition puis reconstruction de nouveaux planchers intérieurs pour les deux bâtiments
- Réaménagements intérieurs complets des deux bâtiments.
- Réaménagement du parvis sur la rue Thomas Blanchet.

Des places de stationnement sont provisoirement utilisées pour les véhicules de chantier, le stockage de bennes pour l'évacuation des déchets et la base vie des ouvriers.

Nouveaux locaux pour la police municipale

Situé au rez-de-chaussée du bâtiment Henri Cochet, face à la mairie, le poste de police municipale a été inauguré le 12 décembre. Les agents Éric Démery et Sylvain Montoya l'ont depuis intégré. Ils seront rejoints par un 3e agent en janvier. Les locaux sont composés d'un accueil, de bureaux, d'une salle dédiée à la vidéosurveillance, d'une cuisine, de toilettes et vestiaires.

L'école des Marais se met au vert

Une vingtaine d'arbres d'essences variées, choisis auprès d'un pépiniériste, ont été plantés en décembre dans la cour de l'école élémentaire. L'espace de récréation bénéficiera ensuite de tracés de jeux et d'une peinture claire pour réduire sa température lors des fortes chaleurs.

TRAITEMENT DES PFAS : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Le syndicat des eaux Rhône Sud a adapté ses installations pour traiter les PFAS, polluants éternels. Six bassins ont été modifiés avec du charbon actif qui filtre aussi les polluants comme les produits phytosanitaires et le benzène. Grâce à ce procédé, la pollution est passée de 2 ng à zéro. Concernant les PFAS, le premier réacteur fonctionne depuis le mois de novembre avec un taux de PFAS inférieur à la norme (100 ng). Le second est opérationnel depuis décembre, les quatre derniers devraient l'être entre février et avril pour une conformité totale. L'investissement s'élève à 3,5 millions d'euros hors taxes. Le fonctionnement actuel représente un coût de 1,1 million d'euros auxquels il faudra ajouter entre 500 000 à 900 000 euros pour le traitement des PFAS.

> Information donnée au conseil municipal du 25 novembre

INFO

ÉLECTIONS MUNICIPALES :
CE QU'IL FAUT SAVOIR À L'APPROCHE DES URNES

DATES DES SCRUTINS

- 1er tour : dimanche 15 mars
- 2nd tour : dimanche 22 mars (si aucune liste n'obtient la majorité absolue)

DURÉE DU MANDAT

6 ans : 2026 > 2032

HORAIRES DES BUREAUX DE VOTE

De 8 heures à 18 heures

QUI PEUT VOTER ?

Pour pouvoir voter aux élections municipales 2026, un électeur doit :

- avoir 18 ans révolus la veille du jour du scrutin
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne
- être inscrit sur les listes électorales de sa commune
- jouir de ses droits civils ou politiques
- pouvoir justifier de son identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo)

L'identité numérique ne permet pas pour le moment de voter.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- Jusqu'au mercredi 4 février en ligne
- Jusqu'au vendredi 6 février en mairie (8 h 30 - 12 h 00 ; 13 h 30 - 17 h 30)

Une dérogation est possible jusqu'au 5 mars en cas de :

- déménagement pour motif professionnel
- acquisition de la nationalité française
- jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen
- autre situation prévue par la loi

Pour être inscrit comme électeur de la commune, il faut présenter :

- le certificat Cerfa complété pour une inscription en mairie
- une copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport…)
- un justificatif d'attache à la commune : justificatif de domicile de moins de 3 mois, feuille d'imposition, fiche de paie…

Pour les jeunes Français atteignant l'âge de 18 ans jusqu'au jour du scrutin, l'inscription est automatique à condition d'avoir effectué le recensement citoyen à 16 ans.

! Les personnes qui s'inscrivent après la date limite ne pourront pas voter aux élections municipales de 2026.

L'inscription sur les listes électorales se vérifie via FranceConnect ou sur www.service-public.gouv.fr.

Nouveauté 2026

PROCURATION

Vous serez absents le jour du vote ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Cet électeur ne peut avoir qu'une seule procuration.

> Les électeurs disposant d'une identité numérique pourront faire leur demande de procuration entièrement en ligne, sans validation en gendarmerie.

Pour les autres électeurs, les demandes de procuration peuvent se faire :

- en ligne (maprocuration.gouv.fr), puis en vous déplaçant à la gendarmerie
- en gendarmerie

Elles nécessitent une validation par un agent habilité.

La procuration est à faire le plus tôt possible en raison des délais d'acheminement et de traitement.

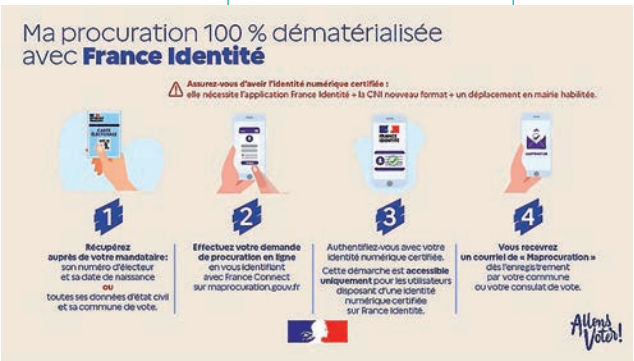

LIBRE EXPRESSION

Horizons 2020

À Saint-Symphorien-d'Ozon, la sécurité est l'un des piliers de notre action. En France et partout dans le monde, les récents événements climatiques, – inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, tempêtes –, les accidents industriels ou technologiques, nous rappellent que nul territoire n'est à l'abri.

Notre rôle d'élus est de prévenir et d'anticiper ces risques.

La prévention travaille sur les causes, en visant à réduire la probabilité qu'un risque survienne. Elle agit en amont, sur les causes du danger, pour empêcher qu'il ne se produise, par exemple en entretenant les berges de l'Ozon, en sensibilisant les administrés sur les comportements à éviter. On cherche ainsi à supprimer, réduire ou contrôler le risque lui-même.

L'anticipation œuvre sur les conséquences, en partant du principe que le risque existe malgré tout, ce qui implique par exemple de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). On travaille donc sur la réaction : comment agir le jour où le risque se réalise.

Porté à la connaissance du dernier Conseil municipal, ce plan est un document opérationnel, qui regroupe l'ensemble des procédures à activer en cas d'événement grave : repérage des risques, organisation des secours communaux, lieux de mise à l'abri, communication vers la population, coordination entre les élus, les agents, les pompiers, la gendarmerie, la Préfecture et les services spécialisés.

Le PCS repose sur une connaissance fine de notre territoire et de ses points sensibles, et suppose qu'y soit associée la population : une commune préparée et solidaire est une commune informée.

Si ces dispositifs traduisent un légitime besoin de protection, ils doivent se combiner avec la liberté d'oser et d'entreprendre. À l'aube de cette nouvelle année, nous souhaitons rendre hommage à ceux qui au quotidien incarnent cette vertu : les artisans et leur force d'initiative, les commerçants et leur dynamisme, les bénévoles associatifs et leur sens du collectif.

Aux côtés des agents, tous concourent à maintenir ce bien commun si précieux : le lien social.

Ensemble, continuons à faire de Saint-Symphorien-d'Ozon un territoire sûr, solidaire et tourné vers l'avenir.

Que cette nouvelle année soit pour chacun d'entre vous synonyme de sérénité, de projets réussis et de moments partagés. Prenons soin les uns des autres et cultivons ensemble cette dynamique qui fait la force de notre commune.

Très belles fêtes à toutes et à tous, et nos meilleurs vœux pour 2026 !

Ozon l'Avenir

En ce début d'année, le temps des vœux revient comme un rendez-vous attendu. Plus qu'une tradition, c'est une occasion de prendre du recul et de se souhaiter le meilleur. Le contexte national reste marqué par de nombreuses incertitudes et inquiétudes pour l'avenir. Ces réalités pèsent sur les esprits. À l'échelle de Saint-Symphorien-d'Ozon, nous souhaitons mettre en lumière l'engagement quotidien de celles et ceux qui font vivre positivement notre commune.

Nos associations constituent l'un des piliers de ce lien local. Qu'elles soient culturelles, sportives ou solidaires, elles reposent sur l'énergie et le dévouement de bénévoles qui donnent de leur temps avec générosité. Elles créent des espaces de rencontre, favorisent le partage entre générations, luttent contre l'isolement et transmettent des valeurs essentielles. Leur action, souvent discrète, structure profondément la vie de notre commune.

Nos commerçants, artisans et chefs d'entreprise participent eux aussi activement à cette vitalité. Malgré un contexte économique exigeant, ils continuent d'investir, d'innover et de maintenir des services de proximité indispensables. Derrière chaque commerce ou entreprise locale, il y a des femmes et des hommes engagés, des emplois, un savoir-faire et une relation humaine précieuse. Soutenir l'économie locale, c'est préserver l'attractivité de notre commune et renforcer le vivre-ensemble.

Nos professionnels de santé jouent un rôle tout aussi fondamental. Ils accompagnent les habitants avec compétence et disponibilité. Leur présence et leur engagement sont essentiels à la qualité de vie et à la solidarité intergénérationnelle.

Enfin, comment ne pas saluer le travail des agents du service public : personnels municipaux, agents techniques, équipes administratives, personnels des écoles et de la petite enfance. Par leur professionnalisme et leur sens du service, ils assurent au quotidien le bon fonctionnement de notre commune et l'accueil de tous.

Formuler des vœux aujourd'hui, c'est croire en cette force collective. C'est affirmer que l'avenir se construit ici, grâce à l'engagement de chacun. Puisse cette nouvelle année renforcer nos liens, soutenir nos initiatives locales et rappeler que, même dans les périodes difficiles, l'énergie collective demeure notre plus grande richesse.

À toutes les Symphorinoises et à tous les Symphorinois, nous adressons nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de confiance pour l'année à venir.

MÉMO

espace Louise Labé

> Cinéma*

La Condition
Mar. 6

Love me tender
Mar. 13

L'Âme idéale
Mar. 20

Avatar : de feu et de cendre
Ven. 23

L'Agent secret (VOST)
Mar. 27

Qui brille au combat
Ven. 30

> Cirque

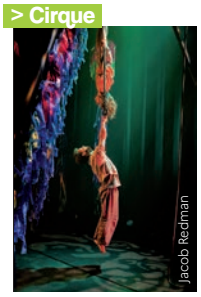

Le Vent dans les oreilles
Ven. 16
20 h 30

*Séances à 20 h 00

Bibliothèque

Lectures enfantines
0-3 ans : **merc. 7/01 et 4/02** à 10 h 30
4 ans et + : **merc. 21/01** à 10 h 30

Place au handicap !
Merc. 14/01, de 14 h 00 à 18 h 30,
pour tous à partir de 6 ans
• 14 h 00 > 16 h 00 : jeux pédagogiques sur les handicaps sous forme d'ateliers
• 16 h 30 : projection de courts-métrages
• 17 h 15 : jeu sur le goût et les odeurs à l'aveugle
• 18 h 00 : histoires traduites en langue des signes

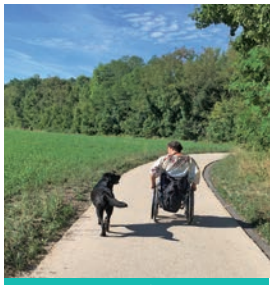

Place au handicap, le 14 janvier.

Permanence numérique
Jeu. 15/01 de 15 h 30 à 17 h 00

Clubs de lecture
• Premier roman : **jeu. 15/01 à 19 h 15**
• L'Heure est aux livres : **mar. 3/02 à 14 h 00**

Ciné mômes
Merc. 4/02 à 16 h 00 (dès 4 ans)

> Animations gratuites

La Villa Louvier

Exposition permanente
Histoire, milieux naturels et savoir-faire symphorinois

Sur place : films, objets, panneaux

Entrée libre les samedis, de 14 h 00 à 17 h 00

Vie associative

Organisé par Ozon la solidarité, le Téléthon dans sa version symphorinoise s'est déroulé le 6 décembre à l'espace Louise Labé grâce à la mobilisation des associations. 4 024 € ont été récoltés pour l'AFM Téléthon.

Saint-Symphorien-d'Ozon

BONNE ANNÉE 2026

ARXAMA 2025